

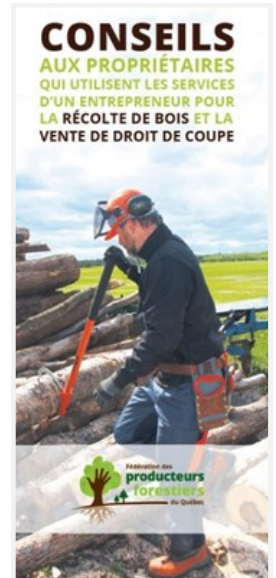
Bilan du 48^e congrès de la PPFQ

Nouveau contrat de récolte de bois et de vente de droit de coupe

La PPFQ a profité de la tenue de son congrès à Saguenay, les 31 mai et 1^{er} juin derniers, pour lancer le nouveau modèle de contrat de récolte de bois et de vente de droit de coupe entre le propriétaire et l'entrepreneur forestier. Ce contrat vise à encadrer les transactions d'affaires entre les deux parties. Avoir recours à un entrepreneur forestier est une solution pratique pour celui ou celle qui ne dispose pas du temps, de l'expertise ou de l'équipement nécessaire pour effectuer la récolte de bois sur sa propriété. Un contrat précise les obligations de chacune des parties, ce qui permet de réduire le risque de conflit ou de faciliter son règlement.

Les avantages d'avoir recours à un tel contrat sont :

- d'assurer une meilleure planification des travaux;
- de réduire les mésententes entre les propriétaires et les entrepreneurs;
- de convenir de la répartition des coûts et des revenus;
- de protéger la réputation des entrepreneurs de récolte;
- de rassurer les propriétaires inquiets de s'engager dans la récolte de bois.



Ce document sera notamment utile pour les entrepreneurs souhaitant réviser les clauses des contrats déjà à leur disposition.

Un dépliant a été produit pour tracer les grandes lignes du contrat.

Rendez-vous sur le site de la Fédération pour consulter [le contrat de récolte de bois](#) et [le dépliant](#).

Les propriétaires forestiers doivent être au cœur de la politique forestière nationale

Sous le thème « L'évolution des marchés du bois », les discussions dans le cadre du 48^e congrès de la PPFQ ont mis en évidence l'apport crucial des bois des forêts privées dans l'approvisionnement de l'industrie forestière.

Toutefois, les conférenciers entendus dans le cadre du congrès ont insisté sur plusieurs éléments qui devront être rapidement considérés pour améliorer notre politique forestière afin d'utiliser le plein potentiel sylvicole des forêts privées.



- L'agrandissement et la construction d'usines pour transformer des produits de la forêt qui trouvent difficilement preneur, tels les bois résineux de faibles dimensions, sur les marchés apparaissent comme une nécessité.
- Le maintien d'un appui professionnel et financier est essentiel, notamment pour la nouvelle génération de propriétaires forestiers. Les associations de propriétaires forestiers sont d'ailleurs mises de l'avant, partout à travers le monde, afin de favoriser une plus grande mobilisation des multiples potentiels des forêts privées. Des associations de producteurs forestiers dynamiques sont ainsi un préalable à une politique forestière nationale performante.
- L'adoption de réglementations municipales valorisant la sylviculture est également prioritaire.

[Lire le communiqué du bilan.](#)

M. Georges Fortier, lauréat 2017 du prix Henri-Paul-Gagnon

Monsieur Georges Fortier, secrétaire-gérant du Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, a reçu le prix Henri-Paul-Gagnon pour avoir personnifié, tout au long de ses 34 ans de carrière, des qualités rares et recherchées pour gérer un plan conjoint de producteurs de bois.

Durant son mandat, M. Fortier a fait preuve de rigueur et de droiture quand est venu le temps de faire appliquer la réglementation de mise en marché des bois visant des milliers de personnes. Il a également su maintenir une saine séparation entre son rôle de permanent veillant à l'application de réglementations et de conventions de mise en marché, et le rôle des élus devant déterminer les orientations politiques de l'organisation.

Photo : M. Georges Fortier (à gauche) qui reçoit la médaille du prix Henri-Paul-Gagnon des mains du président de la FPFQ, M. Pierre-Maurice Gagnon.



[Lire le communiqué du prix H-P-G.](#)

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016-2017 DE LA FPFQ

Que fait la Fédération des producteurs forestiers du Québec au quotidien?

La FPFQ intervient dans une multitude d'enjeux pour faire valoir le rôle des propriétaires forestiers dans la société.

Le travail de la FPFQ vise ainsi à :

- stimuler la mise en valeur des potentiels de la forêt privée québécoise;
- améliorer le revenu net des producteurs forestiers;
- préserver leur accès aux marchés des bois;
- partager le risque financier de la sylviculture.

La FPFQ intervient auprès des ministères, des intervenants du secteur forestier et des acteurs de la société civile sur la scène provinciale.

Pour connaître le détail des dossiers travaillés dans la dernière année, consultez le [rapport d'activité](#).



La FPFQ tient à remercier chaleureusement notre partenaire principal ainsi que nos partenaires pour leur appui à notre congrès 2017.

Forêts, Faune
et Parcs
Québec



DANS UN JARDIN.



Forêts de chez nous PLUS

Pour recevoir la version électronique de cette infolettre : foret.privee.ca
Pour mettre fin à votre abonnement : bois@upa.qc.ca

Rédaction
Josée Lalande